

# Comment un petit appareil électrique ou électronique est-il recyclé ?

transformer c'est protéger

étape 1

Un appareil électrique ou électronique qui ne fonctionne plus est déposé dans un bac de recyclage en magasin, rapporté en déchetterie ou repris par un point de vente à l'occasion d'un nouvel achat.

étape 2

Un camion transporte cet appareil jusqu'à l'usine de recyclage.

étape 3

Un premier tri manuel permet d'isoler les éléments qui pourraient perturber le processus d'ouverture mécanique des appareils (fils, sacs d'aspirateur, cartouches, etc.).

étape 4

Les équipements sont ouverts mécaniquement dans le désintégrateur. Cette machine décompose les appareils en plusieurs morceaux pour accéder plus facilement aux composants intérieurs.

étape 5

Un second tri manuel permet d'isoler les composants intérieurs qui bénéficieront d'un traitement spécifique : piles, batteries, câbles, moteurs, cartes électroniques...

étape 6

Les piles et batteries sont remises aux éco-organismes agréés pour leur recyclage.

étape 8

De nouveaux produits sont fabriqués.

étape 7

Les morceaux sont broyés pour être séparés et triés :

- Les métaux et le verre sont triés et séparés.
- Les plastiques sont triés selon leur composition. Ceux qui contiennent ou sont susceptibles de contenir des retardateurs de flamme bromés, dangereux pour la santé, sont détruits dans des incinérateurs spécifiques.

En moyenne, 76 % du poids d'un petit appareil électrique ou électronique est recyclé !